



## **Le guide du postulant**

*Août 2020*

## HISTORICITÉ

*L'Université Espoir de Calvary Chapel, connue sous l'abréviation « **UEspoir** », est une institution chrétienne à but non-lucratif fondée par l'Eglise Calvary Chapel Port-au-Prince en août 2015, reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) en 2019. Au départ, elle ne comptait que deux disciplines, la Gestion des Affaires/Comptabilité et les Sciences Informatiques. Un peu plus tard, deux nouveaux créneaux viennent s'ajouter à son actif : les Sciences Comptables et les Sciences de l'Éducation. La filière professionnelle, le Calvary Christian Professional School (CCPS) offre une formation de cycle court en Anglais, en Informatique et en Plomberie.*

*L'une des étapes importantes du développement de l'UE est la construction (en cours) du campus de La Tremblay, à la Croix des Bouquets, pendant l'année 2020. À cela, il faut ajouter le fait que l'introduction du Coronavirus dans le pays, en mars de la même année, a accéléré le processus de mise en ligne des enseignements au bénéfice des étudiants. Désormais, les cours sont donnés en présentiel et en ligne. Cette nouvelle situation permet aux étudiants incapables de s'adapter aux horaires des cours de poursuivre leurs études, et à l'université de recruter les meilleurs professeurs (haïtiens et étrangers) qui ne peuvent pas être présents sur l'un de ses campus.*

*UEspoir n'est pas une université de plus. Elle est le fruit de longues réflexions des leaders de l'église Calvary Chapel de Port-au-Prince qui, interpellés par la situation socio-économique et politique du pays, ont voulu offrir une alternative aux nombreux jeunes désireux de recevoir et/ou poursuivre une formation universitaire de qualité.*

## ÉNONCÉ DE VISION, MISSION ET FOI

### **Notre vision**

Des jeunes éduqués et formés, spirituellement matures, capables d'impacter positivement leur environnement pour la construction d'une société harmonieuse et respectueuse des valeurs éthiques et morales.

### **Notre mission**

La mission de l'UE consiste à :

- Offrir une formation conforme aux normes nationales et internationales ;
- Promouvoir les valeurs chrétiennes, éthiques et morales ;
- Encourager la recherche et la production ;
- Nourrir la conscience citoyenne ;
- Assurer l'intégration des étudiants dans la communauté intellectuelle et scientifique ;
- Fournir des services à la communauté à travers des programmes de développement durable.

### **Notre credo**

Nous croyons :

- 1-En un Dieu unique, existant en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit ;
- 2-Que la Bible est la parole inspirée de Dieu ;
- 3- Que nous sommes sauvés par grâce, par le moyen de la foi en Jésus-Christ, mort et ressuscité pour le salut de quiconque croit.
- 3-Que Dieu le Père répond aux prières et sauve de la mort éternelle tous ceux qui viennent à lui, par son fils Jésus-Christ ;
- 4- Que Jésus-Christ s'est fait homme et a vécu sans péché ; qu'Il est mort sur la croix pour la rémission de nos péchés, est ressuscité le troisième jour et est maintenant assis à la droite du Père, intercédant pour les croyants en qualité de Médiateur ;
- 5- Que le Saint-Esprit convainc le monde du péché, de la justice et du jugement de Dieu ; qu'Il attribue des dons spirituels aux croyants pour l'édification commune.

## **Nos valeurs**

L'UE promeut :

- La fidélité à Dieu
- L'amour du prochain
- La culture de la paix
- L'attachement à la vérité
- La pratique du vivre-ensemble
- La passion de l'excellence
- L'honnêteté intellectuelle
- Le sens du devoir
- L'esprit entrepreneurial
- Le respect de la personne humaine

Considérant que la vision, la mission, le credo et les valeurs telles qu'énumérées ci-dessus doivent déterminer les actions des responsables de l'institution ;

Considérant que l'Université Espoir doit mettre en place des structures de gestion et de régulation administrées par des personnes qualifiées, susceptibles d'obtenir des résultats probants ;

Considérant que les résultats obtenus seront évalués à partir d'indicateurs objectivement vérifiables ;

Il a été arrêté ce qui suit :

## **Programme de l'Université Espoir**

L'Université Espoir offre des programmes de licence de quatre ans, dans les facultés suivantes : Sciences de l'éducation, Gestion des affaires/Comptabilité et Sciences informatiques. La filière professionnelle, dénommée Calvary Christian Professional School (CCPS), offre une formation de cycle court en Anglais en Informatique et en Plomberie.

### **Gestion des Affaires/Comptabilité**

Les opérateurs économiques et des organisations du secteur privé de la place souhaitent être épaulés par des professionnels compétents et dynamiques, capables de leur apporter une aide appréciable dans la gestion quotidienne de leurs entreprises. Ce programme vise à former des techniciens en leadership, des gestionnaires et des comptables qualifiés, dotés de connaissances et de savoir-faire suffisants pour répondre aux besoins du marché de l'emploi en Haïti. Les formés auront aussi la possibilité de se lancer en affaires.

### **Sciences de l'Éducation**

Le programme de Licence des Sciences de l'éducation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir des compétences dans ce domaine. Il s'intéresse en particulier à toutes les personnes qui travaillent déjà dans le secteur éducatif et qui aimeraient améliorer leurs performances. Ce programme vise à former des cadres cultivés et compétents capables de contribuer à l'amélioration des pratiques enseignantes, notamment par la diversification des méthodes et procédés d'enseignement et par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; et des enseignants-chercheurs capables de produire des réflexions profondes sur l'éducation en Haïti et à l'étranger. L'UE espère contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans le pays.

### **Sciences Informatiques**

La globalisation de l'économie et des échanges survenue à partir des années 90 a accéléré le développement des réseaux de communication dans le monde. Il s'ensuit une révolution technologique qui mobilise prioritairement les compétences informatiques. Selon les prédictions des experts, les Sciences Informatiques devront connaître une croissance exponentielle dans les années à venir. Ce programme vise donc à former des cadres techniciens qualifiés capables de répondre à la demande mondiale. Il demeure entendu que l'UE forme d'abord ses étudiants pour aider le pays à avancer dans l'ère digitale.

# 1-RÈGLEMENTS INTERNES

## *Article 1-Inscription*

### **1.1-Condition générale**

L'inscription est la formalité qui habilite le postulant à subir les épreuves du concours d'admission à la date prévue par l'administration.

Les personnes présentant une demande doivent le faire en remplissant le formulaire électronique d'inscription accessible sur le site internet de l'UE. Il est possible, au besoin, d'obtenir une copie imprimée du formulaire en s'adressant à l'administration.

L'UE recommande à tout postulant à un programme d'études de considérer les dates d'inscription publiées pour produire sa demande dans les limites exigées.

### **1.2-Profil du postulant**

1.2.1-Au moment de l'inscription, le candidat doit au moins être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires.

### **1.3-Documents requis**

- Le formulaire de demande d'admission dûment rempli
- La copie de l'acte de naissance ou de l'extrait des archives
- La copie du diplôme des études secondaires (original et deux copies)
- La Carte d'Identification Nationale (CIN)
- Le Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF)
- L'adresse électronique (email)
- La fiche de dépôt des frais d'inscription (Unibank<sup>1</sup>)

### **1.4-Rejet de dossier**

1.4.1-L'UE rejette tout dossier incomplet, et ce, même après la rentrée universitaire.

---

<sup>1</sup> Le numéro du compte : 180-1021-1439537  
Église Calvary Chapel/ Université Espoir

1.4.2-Toute fausse déclaration, toute fraude commise au moment de la procédure d'admission, découvertes quelque temps plus tard, entraînent le rejet, sans appel, du dossier du postulant.

## ***Article 2-Concours d'admission***

### **2.1-Condition générale**

Le concours d'admission est organisé au début de chaque nouvelle rentrée académique.

Les matières testées au concours d'admission sont :

Gestion des Affaires/Comptabilité : Français, Anglais, Mathématiques.

Sciences Informatiques : Français, Anglais, Mathématiques, Informatique.

Sciences de l'Éducation : Français, Anglais, Connaissances générales.

### **2.2-Accès et déroulement des épreuves**

2.2.1-Sous peine de sanctions, dont l'annulation du processus de son inscription, le candidat doit se conformer aux consignes établies par l'administration de l'UE.

2.2.2-Le postulant doit arriver au moins 30 minutes avant le début des épreuves.

2.2.3-Pour avoir accès aux locaux de l'université, il doit présenter sa fiche d'inscription ou à défaut une pièce d'identité valide.

2.2.4-Au moment des épreuves, les affaires personnelles du postulant doivent être déposées à l'endroit indiqué par le surveillant.

2.2.5-Il ne sera pas autorisé à se déplacer pendant le déroulement des épreuves.

2.2.6-Le postulant qui présente un handicap peut bénéficier des arrangements que nécessite sa situation.

2.2.7-Le candidat surpris en flagrant délit de fraude ou de tricherie sera expulsé de la salle d'examen et même banni de l'université.

### **2.3-Respect de l'environnement de l'UE**

2.3.1-Il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux de l'université, toute substance, tout matériel ou instrument dangereux, illicite, nuisible à la santé ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

2.3.2-Le port d'arme à feu, arme blanche ou contondante est strictement interdit dans les locaux de l'institution.

2.3.3-Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'université. Le non-respect à cette règle entraîne l'annulation du dossier du contrevenant.

2.3.4-Le postulant est tenu de maintenir la propreté des locaux.

2.3.5-Les déchets doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

### ***Article 3-Conditions d'admission***

#### **3.1-Admissibilité**

3.1.1-Les postulants ayant obtenu les meilleures notes au concours sont admissibles jusqu'à concurrence du quota préalablement fixé. La liste sera publiée dans un délai ne dépassant pas 15 jours.

#### **3.2-Admission**

3.2.1-Le postulant est admis après avoir :

- confirmé son admission dans un registre destiné à cet effet ;
- rempli les formalités administratives requises ;
- accepté par écrit les règlements pédagogiques et disciplinaires.